



REGLEMENT APPLICABLE AUX COMPETITIONS

1. Règle générale

- 1.1. Sauf dispositions particulières, chaque compétition est gérée par un Comité d'épreuve dont les décisions sont sans appel (R20.2b). A défaut, la Commission Sportive assure le relais.
- 1.2. Il est de la responsabilité du joueur de s'assurer qu'il répond aux règles énoncées ci-après.

2. Inscriptions

- 2.1. Les joueurs doivent être à jour de leur licence et ont remis un certificat médical de non contre indication à la pratique du golf en compétition avant la date de clôture des inscriptions.
- 2.2. Sauf dispositions particulières, les inscriptions sont closes à 12 heures la veille de la compétition. En cas d'inscription tardive, le joueur est mis sur liste d'attente. La décision de l'intégrer ou non revient au Comité d'épreuve.
- 2.3. Compétitions 9 trous : ces compétitions sont ouvertes à tous les joueurs mais seuls ceux ayant un index supérieur à 11,5 (cat. 3 à 6) participent au classement.

3. Départ et cadence de jeu

- 3.1. Les horaires de départ sont affichés au Club-House et mis en ligne sur le site de l'Association et celui de la ffgolf la veille vers 16h.
- 3.2. Lors des compétitions impliquant une évolution de l'index, les départs sont définis par ordre croissant des index.
- 3.3. L'heure officielle est donnée par le starter, à défaut par l'horloge de l'accueil.
- 3.4. Le Comité d'épreuve et les arbitres ont toute autorité pour faire respecter les temps de passage affichés au tableau officiel et/ou remis aux joueurs. En cas de jeu lent constaté, la règle 5.6 s'applique.

4. Résultats

Les résultats provisoires sont affichés et mis en ligne dès la fin de la compétition. Toutefois, leur validation pourra n'être effective que le lendemain afin de prendre en considération les éventuelles réclamations soumises au Comité.
Pour les compétitions de classement sans remise de prix, un délai de 48h est requis afin de permettre à la Commission Sportive d'assurer l'enregistrement et la diffusion des résultats.

5. Disqualification

En cas de disqualification d'un joueur, les droits de jeu resteront acquis à l'organisation responsable de la compétition.



REGLEMENT INTERNE

PARTIE AMICALE CERTIFIEE / E.D.S.

Formules éligibles : strokeplay – stableford

Parcours La Prée 9 ou 18 trous, conforme à l'étalonnage.

Joueurs de catégorie 3 à 6 (index > 11,4) – parties de 3 joueurs minimum

Le joueur qui souhaite faire valider son score par l'Association Sportive sous la forme d'un E.D.S (Extra Day Score) doit respecter les conditions suivantes :

- informer l'accueil du golf de son intention de certifier la partie et acquitter son droit de jeu avant le départ ;
- être à jour de sa licence et de son certificat médical ;
- être accompagné d'un marqueur, lui-même licencié, qui authentifiera le score ;
- récupérer auprès de l'accueil du golf une carte de score spécifique qui devra comporter les informations suivantes :
 - date et heure de départ ;
 - nom, n° de licence et signature du joueur ;
 - nom, n° de licence et signature du marqueur ;
 - repère de départ (blanc, jaune, bleu, rouge, violet ou orange).

Droits de jeu :

- | | | |
|----------------|---------------|-----------------|
| ○ membres AS : | 9 trous : 4 € | 18 trous : 8 € |
| ○ visiteur : | 9 trous : 7 € | 18 trous : 15 € |

A l'issue de la partie, le joueur restitue sa carte à l'accueil du golf pour l'enregistrement par la Commission Sportive.

Il est porté à la connaissance des joueurs qu'un index WHS obtenu exclusivement via l'application Kady ne permettra pas au joueur d'intégrer une équipe représentant le club de La Rochelle La Prée dans les compétitions amateurs (championnats de France, de Ligue, matchplay d'hiver, championnat départementaux, etc.).